

Après 3 semaines sous la coupole

Autor(en): **Saudan, Françoise / Roth Bernasconi, Maria / Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **85 (1997)**

Heft 1412

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

APRÈS 3 SEMAINES SOUS LA COUPOLE

De retour dans leur bureau après avoir pris une part active à la session d'automne des Chambres fédérales, deux femmes parlementaires ont accepté de répondre à chaud: **Françoise Saudan**, conseillère aux Etats, radicale genevoise, économiste, et **Maria Roth Bernasconi**, conseillère nationale, socialiste de Genève, et secrétaire syndicale à la FTMH (Syndicat de la métallurgie et de l'horlogerie).

lieu de rétablir des inégalités de traitement entre les sexes. Mieux vaut s'engager en faveur de la flexibilité de l'âge de la retraite. A l'étranger, la tendance est au relèvement de l'âge de la retraite pour hommes et femmes. Au Danemark, par exemple, à 67 ans avec la possibilité de prendre sa retraite à partir de 63 ans. On vit de plus en plus vieux et en bonne forme, c'est une absurdité que de pousser



Maria Roth Bernasconi DR

Votre position après le rejet au National de l'initiative dite de rattrapage, «pour le maintien de l'âge de la retraite à 62 ans pour les femmes», déposée par l'Union syndicale suisse et les Syndicats chrétiens?

Françoise Saudan: «Je suis entièrement d'accord avec la décision du Conseil national de rejeter cette initiative, parce que je tiens avant tout à assurer la pérennité de l'AVS à long terme. Et, parce que partisane de l'égalité entre hommes et femmes, j'estime qu'il n'y a pas

les gens à moins travailler. En tant que mère et grand-mère, je redoute le poids des charges sociales qui sera imposé aux générations futures».

Maria Roth Bernasconi: «Moi je suis déçue. C'est injuste de relever l'âge de la retraite pour toutes les femmes, car cette décision pénalise surtout celles qui accomplissent un travail pénible et qui souhaiteraient pouvoir s'arrêter pour se reposer enfin. Il est choquant tout de même d'avancer l'argument de l'égalité entre hommes et



Françoise Saudan DR

femmes chaque fois qu'une décision se prend au détriment des femmes. La seule solution, à long terme, est d'arriver à un âge de la retraite flexible, afin que ceux qui sont à bout de force puissent partir à la retraite. Et que ceux qui s'épanouissent dans leur travail puissent continuer à travailler - et à cotiser à l'AVS».

Pouvez-vous nous citer un élément de la session d'automne qui serait susceptible de déclencher un débat, voire de l'émotion, chez les citoyennes et citoyens actifs de notre pays?

M.R.B.: «Les objectifs financiers de la Confédération vont être le thème dominant de la vie politique. Le peuple sera consulté, puisqu'il s'agit d'une modification de la Constitution qui oblige le Conseil fédéral et les Chambres à limiter le déficit de la Confédération à un milliard d'ici 2001. Se pose la question

fondamentale du rôle de l'Etat. Si on lui enlève des moyens, il faudra lui trouver des recettes nouvelles. Or, on n'en prend pas le chemin pour l'instant. Mais on fait des cadeaux fiscaux aux holdings et aux propriétaires de logements. On a plutôt tendance à faire des économies sur le dos de ceux dont les protestations trouvent peu d'écho».

F.S.: «Sur le plan national, les débats fondamentaux seront consacrés à l'assainissement des finances publiques. Le Conseil des Etats s'est attaqué au renflouement de l'assurance invalidité (AI). Je pense que nous n'avons fait les choses qu'à moitié. Nous avons accepté de transférer 2,2 milliards de francs du fonds de compensation des APG (allocations pour perte de gains) à celui de l'AI, mais nous avons renoncé à l'affectation d'un pour-mille prélevé sur l'APG, dont les

EN BREF

Avortement

L'engagement courageux des femmes du PDC (Parti démocrate chrétien) en faveur du libre arbitre de la femme face à la décision d'interrompre une grossesse a porté ses fruits. Car la procédure de consultation relative au projet de la commission juridique du Conseil national pour une solution du délai en matière d'avortement révèle un large consensus, exprimé par la majorité des partis, cantons et organisations. Trois gouvernements de Suisse centrale se sont notamment prononcés en faveur de cette solution: Uri, Schwytz et Zoug. La vigilance reste néanmoins de mise à propos de la nature et de la qualité de l'entretien obligatoire préliminaire à toute intervention. (aml)

comptes sont florissants au profit de l'Al, qui est dans les chiffres rouges. Il est clair que je suis opposée à ce que ce pour-mille soit mis en réserve pour l'assurance maternité. Il y a quelque chose de choquant à jouer les invalides contre les futures mères».

M.R.B.: «Justement à propos de ce transfert de pour-mille. (ndr: le taux de cotisation de l'APG passerait de 0,3 à 0,2%, celui de l'Al de 0,4 à 0,5% selon la proposition du Conseil fédéral qui doit passer encore devant le Conseil national). Pour la gauche, ce transfert a valeur de réserve pour l'assurance maternité, vu l'opposition de la droite et des milieux patronaux à cette assurance. Ce sont donc les démocrates chrétiens, favorables en leur qualité de défenseurs de la famille, qui pourront faire pencher la balance».

Comment donc sortir de l'impasse l'assurance maternité?

M.R.B.: «On entre enfin dans le concret avec la Commission

des Etats qui s'apprête à se pencher sur le projet d'assurance maternité du Conseil fédéral. (ndr: 14 semaines de congé maternité, 80% du salaire assuré, prestations de base pour toutes les femmes, prélèvement de 0,2% sur les salaires). Il faut commencer par la créer - c'est ce qu'il y a de plus difficile. Il sera plus facile de l'améliorer ensuite».

F.S.: «C'est plutôt tout le système des assurances sociales qui doit être globalement repensé dans un souci de clarification. Une tâche prioritaire en raison de la situation si préoccupante des finances. Même si le projet du Conseil fédéral sur l'assurance maternité va à l'encontre de mes convictions de parlementaire soucieuse d'une économie saine, je le soutiendrai néanmoins, car il faut une assurance maternité pour les femmes».

Votre point de vue personnel sur l'initiative de l'ARET pour un partage plus équitable du travail.

F.S.: «A vrai dire, je ne me suis pas encore penchée sur ce dossier. Je crois qu'il serait plus judicieux de convoquer une conférence nationale sur l'emploi. Il faut rechercher des solutions par la concertation au niveau des secteurs de l'économie, mieux encore à celui des entreprises. Je n'approuve pas la tactique autoritaire de Lionel Jospin, je préfère nettement celle de Tony Blair qui, tout socialiste qu'il soit, souligne qu'il n'existe pas de prestation sans contre-prestation».

M.R.B.: «Il est regrettable que cette initiative ne propose aucune mesure concrète, car les syndicats ne peuvent qu'être d'accord avec ses objectifs. Encore faut-il qu'ils puissent délibérer sur des modèles pratiques de partage du travail entre ceux qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas. Quant à réaliser une répartition du travail plus équitable entre hommes et femmes, une condition primordiale reste l'indépendance économique des femmes».

Qu'attendez-vous de la session des femmes des 2 et 3 mai 1998?

F.S.: «Je n'en ai pas entendu parler. D'une façon générale, je suis plutôt sceptique quant à l'efficacité des rencontres entre femmes. Nous avons plus d'impact si nous collaborons avec les hommes dans nos partis respectifs. Preuve en est qu'aux Etats, sur les dix-sept députés du parti radical, cinq sont des femmes, issus des grands cantons. (ndr: outre Françoise Saudan siègent à la chambre des cantons les radicales Vreni Spoerry (Zurich), Christine Beerli (Berne), Erika Forster (Saint-Gall) et Helene Leumann (Lucerne.) Il faut travailler avec les hommes, pas contre eux».

M.R.B.: «J'espère au contraire que cette session spéciale fera bouger les choses. Ne serait-ce que sur l'assurance maternité où les participantes peuvent peser d'un poids décisif si elles font preuve d'unité sur ce point».

Propos recueillis par Anne-Marie Ley



CREDIT PERSONNEL

Quand il s'agit d'argent, rien ne remplace la confiance

Dès maintenant:
Assurance perte d'emploi
 sans majoration de taux, couvrant 50%
 des mensualités (37 mois maximum)
Conditions & informations au
022 / 809 39 39

Exemple: Le coût d'un crédit personnel de CHF 10'000.- octroyé le 30 du mois, remboursable en 24 mensualités de CHF 458,40, est de CHF 1001,60 (déductible fiscalement) pour un

taux annuel effectif global de 9,75%
Choisissez en connaissance de cause

 **Banque Cantonale de Genève**

UNE QUESTION DE CARACTÈRE